



N^o 4106

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958
TREIZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 20 décembre 2011.

PROJET DE LOI ORGANIQUE

MODIFIÉ PAR LE SÉNAT,

*portant diverses dispositions
relatives au statut de la magistrature,
(Procédure accélérée)*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

(Renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

Le Sénat a modifié, en première lecture, le projet de loi organique, adopté par l'Assemblée nationale en première lecture après engagement de la procédure accélérée, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale : **4000, 4036** et T.A. **797**.

Sénat : **187, 194, 195** et T.A. **32** (2011-2012).

Articles 1^{er} et 2

(Supprimés)

Article 3

(Suppression conforme)

Articles 4 à 6

(Conformes)

Délibéré en séance publique, à Paris, le 19 décembre 2011.

Le Président,

Signé : Jean-Pierre BEL

